

Le Bouchet-Mont-Charvin



2015



Bulletin **municipal n°17**



Le mot du maire

2014 a été l'année du renouvellement de votre Conseil Municipal. Vous avez été nombreux à effectuer votre devoir citoyen. Je vous remercie de m'avoir accordé une nouvelle fois votre confiance. Je remercie également les conseillers qui se sont investis à mes côtés durant ces 6 dernières années.

2015, avec une nouvelle équipe toute aussi motivée, est un début de mandat qui s'annonce difficile et incertain pour nos communes rurales. Un climat économique et social morose a amené le gouvernement à mettre en place une réforme territoriale afin de réduire le déficit du budget de la France. Un profond remaniement territorial avec :

- regroupement de régions et cantons
- accroissement des compétences des intercommunalités
- création de « commune nouvelle »

Ceci sans aucune lisibilité sur les conséquences : qualité des services à la population, fiscalité, disparition programmée de nos communes rurales faute de moyens financiers.

A ce jour, il est certain que cette réforme va impacter notablement notre budget communal :

- Baisse de 10% sur la dotation globale de fonctionnement et ce pendant 3 ans. Et après !?
- Augmentation du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes
- Transfert obligatoire du service urbanisme à la CCVT en juillet 2015 ce qui va générer des frais de fonctionnement supplémentaires.

Nous allons devoir préparer un budget en tenant compte de ces éléments. Nous devons continuer à investir pour maintenir la qualité des services rendus : mairie, école, routes, réseau d'eau, aménagement du cimetière, réhabilitation des assainissements non-collectifs...

Depuis de nombreuses années, les taux de fiscalité de la commune n'ont pas augmentés et des travaux ont pourtant été réalisés. Nous espérons pouvoir continuer ainsi et nous avons besoin de la compréhension de chacun comme d'un tissu associatif fort.

Les événements tragiques de ce début d'année ont montré que les français étaient capables de se rassembler pour défendre les valeurs de la république : *Liberté Égalité Fraternité.*

Alors restons optimistes.

Que cette année 2015 vous apporte joie, santé, bonheur et réussite dans vos foyers.

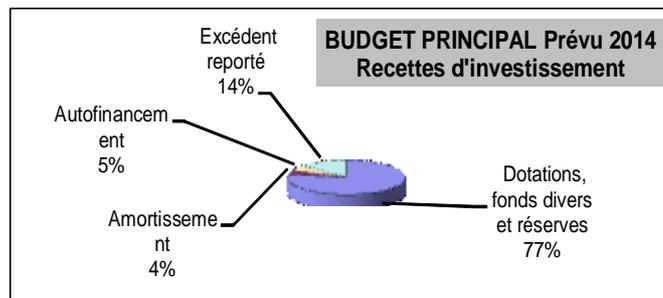
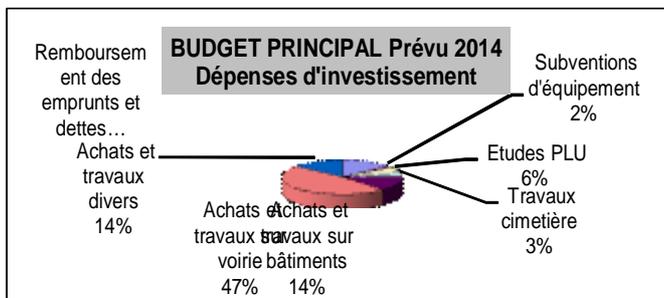
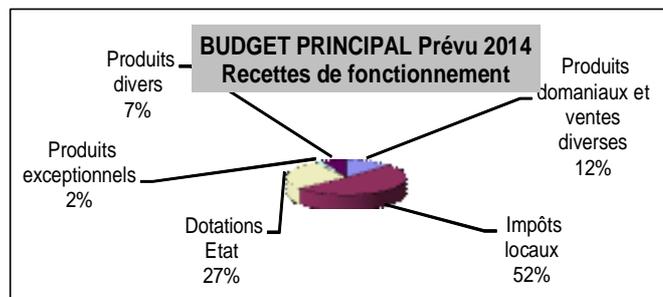
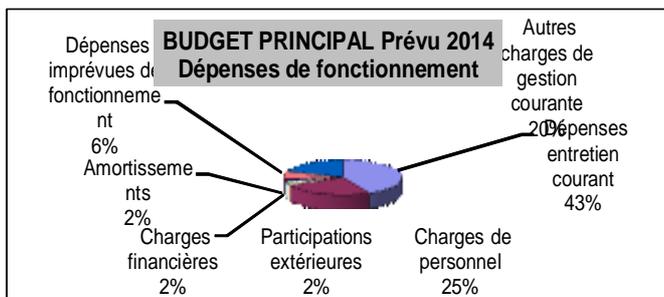
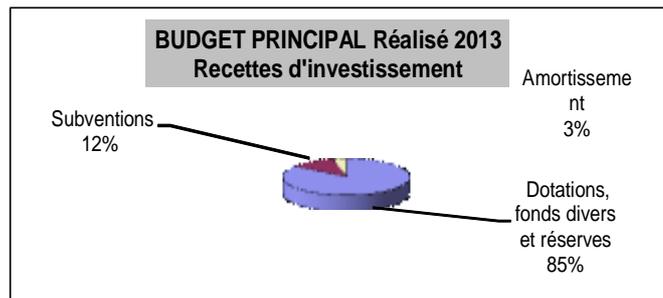
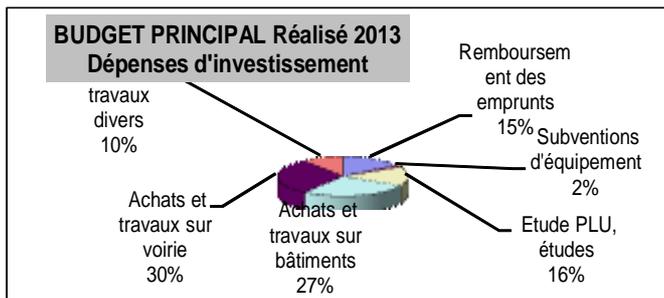
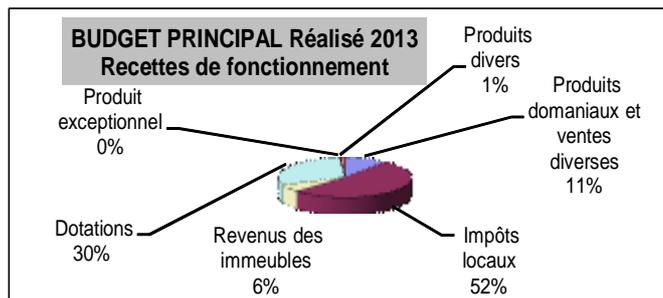
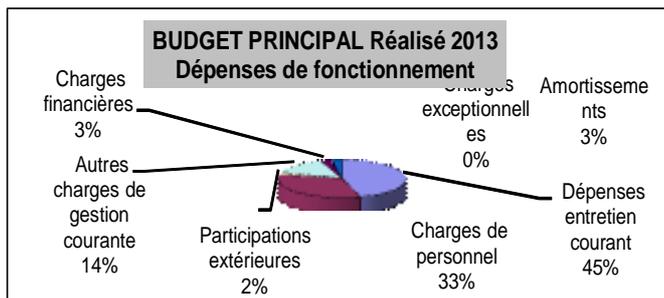




*La nouvelle équipe municipale
vous souhaite une excellente
Année 2015*

SOMMAIRE DU BULLETIN N° 17

Le Mot du Maire	2
Les finances communales / Le Bâtiment	4 - 5
Urbanisme & Recensement	6
Elections municipales 2014 – Elections 2015	7
Travaux & Evènements sur la commune	8 - 11
Informations Administratives	12 - 13
La C.C.V.T. Gestion des déchets	14 - 15
Le Club des Montagnards – L'At Charvin	16
L'amicale des jeunes du Bouchet et de Serraval – Les Moutonniers, chevriers	17
Les Sapeurs-Pompiers du Bouchet-Mont-Charvin	18
Cours de danse de Sylvie au Col du Marais	19
Le Regroupement Pédagogique Intercommunal & Le Sou des écoles	20 - 21
Le CABS & Le Secourisme	22 - 23
Commémoration du 11 novembre 1914-1918	24 – 25
Le MONT DESSUS, La GREUBAZ et Le PRAZ	26 - 27
Prévention	28 - 29
Etat civil 2014	30.
Informations Pratiques	3ème de C.
Images & mots 2014	4ème de C.



Bâtiments...Infos Location !

Deux logements sont **disponibles à la location** sur la commune :

- Appartement **T3** dans le bâtiment de la commune "La Cure", libre au 15 mars
- Appartement **T3** dans le bâtiment de "L'Arbelot"

Prendre contact avec la mairie pour tout renseignement : **04.50.27.50.77**



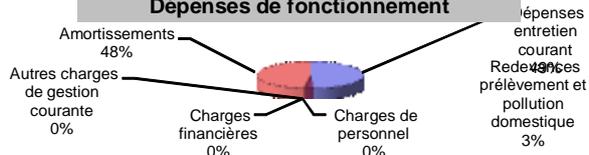
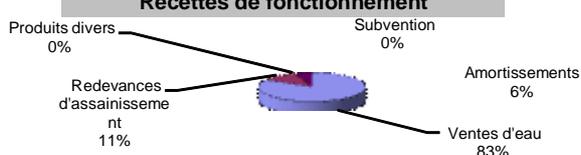
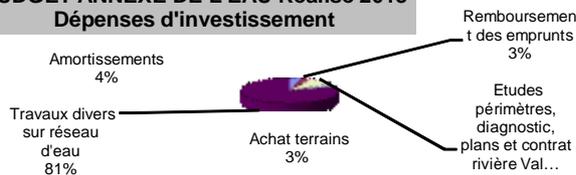
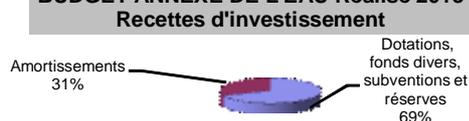
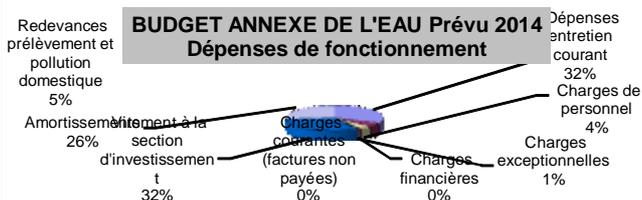
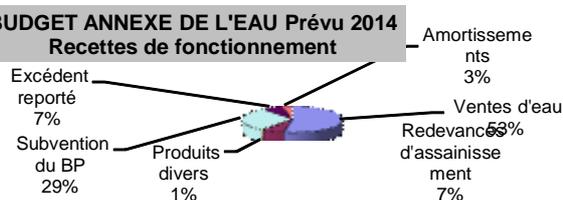
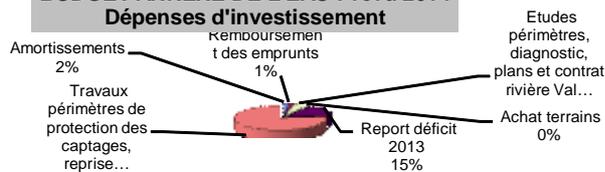
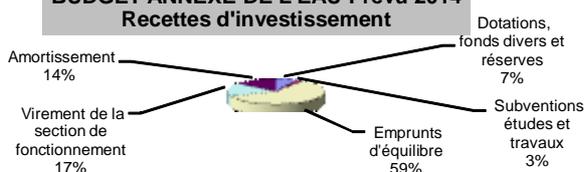
FORÊT...



EAU...



AGRICULTURE...

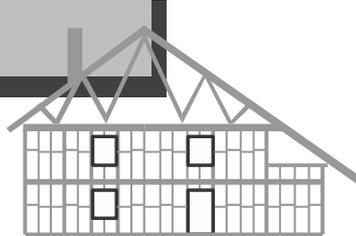
BUDGET ANNEXE DE L'EAU Réalisé 2013
Dépenses de fonctionnement**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Réalisé 2013**
Recettes de fonctionnement**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Réalisé 2013**
Dépenses d'investissement**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Réalisé 2013**
Recettes d'investissement**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Prévu 2014**
Dépenses de fonctionnement**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Prévu 2014**
Recettes de fonctionnement**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Prévu 2014**
Dépenses d'investissement**BUDGET ANNEXE DE L'EAU Prévu 2014**
Recettes d'investissement**Budget annexe agricole****REALISEES 2013**

Dépenses entretien courant	1 291,05 €
Charges financières	1 977,81 €
TOTAL	3 268,86 €
Location de l'alpage	0,00 €
TOTAL	0,00 €
Remboursement des emprunts	9 297,99 €
Travaux	7 064,06 €
TOTAL	16 362,05 €

PRÉVUES 2014

Dépenses entretien courant	6 150,00 €
Charges financières	1 623,31 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	757,83 €
Déficit reporté	2 768,86 €
Autofinancement	1 300,00 €
TOTAL	12 600,00 €
Location de l'alpage	12 600,00 €
TOTAL	12 600,00 €
Remboursement des emprunts	9 652,49 €
Travaux sur l'alpage avec AFP	3 426,69 €
Déficit reporté	4 240,02 €
TOTAL	17 319,20 €
Emprunt	16 019,20 €
Autofinancement	1 300,00 €
TOTAL	17 319,20 €

Urbanisme ...



du 1er JANVIER
au 31 DÉCEMBRE

LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

NOM DU DEMANDEUR	LIEU-DIT	PROJET	RESULTATS
THIAFFEY-RENCOREL Roland	La Perrière	Construction d'un chalet	Accordé
DAVIET Pascal	La Savattaz	Construction d'un chalet	Accordé
DEPOMMIER Stéphane	Banderelle	Transfert d'un permis à BLAS Daniel	Refusé
BLAS Daniel	Banderelle	Modifications pour conformité	Irrecevable
ROMAN Joseph	Chef Lieu	Modifications pour conformité	Accordé

LES DEMANDES DE DECLARATION PREALABLE

NOM DU DEMANDEUR	LIEU-DIT	PROJET	RESULTATS
BLANCHIN Sandrine	La Savattaz	Modification de la façade	Accordé
THIAFFEY-RENCOREL Jérôme	Le Mont de Vasseline	Création d'ouvertures et modification assainissement	Accordé
GRAY Robert	Chef lieu	Rénovation de la toiture	Accordé
RUVILLY Bruno	La Savattaz	Pose d'un abri de jardin	Refusé
COTTERLAZ Ulrich	Sous l'épine	Changement des fenêtres création de fenêtre de toit	Accordé
CURT Richard	Le Cernix	Modifications d'ouvertures	Sans Suite
TISSOT-ROSSET Jean-Paul	Les Tuiles	Construction d'un tunnel agricole	Accordé
LEBOUC Jean-Jacques	Le Cernix	Réfection de la toiture	Accordé
ROPERT Joël	La Côte des chenevriers	Réfection de la toiture	Accordé
CURT Richard	Le Cernix	Modifications d'ouvertures	Accordé
BURGAT-CHARVILLON Bernard	La Savattaz	Transformation écurie en chambre + garage	Accordé
BRECHES Romain	La Côte du Moulin	Création d'une pergola	Refusé
RIBES Didier	Les grands champs	Travaux affouillement	En cours
CURT Richard	Le Cernix	Modifications d'ouvertures et bardage	Accordé

Recensement de la population 2015

Notre commune a fait l'objet d'un recensement de sa population, ceci demandé par l'INSEE (Institut Nationale de la Statistique et des Etudes Economiques).

Cette démarche a été réalisée du 15 janvier au 14 février 2015. Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France, il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'état au budget des communes : Plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...

Un grand remerciement pour l'accueil que vous avez réservé à notre agent recenseur

Elections municipales 2014

Le 23 mars dernier, la liste conduite par Thérèse LANAUD a été élue. Nous remercions tous les électrices et électeurs de la confiance que vous nous avez témoignée.

Nous vous rappelons que les dates des séances de conseil sont affichées à la mairie et qu'elles sont publiques.

De gauche à droite sur la photo : Denis ZUCCONE, Patrick DEHONDT, François THABUIS, Georges STRAPPAZZON, Chantal TISSOT, Thérèse LANAUD, Jean SIMON, Jean-Luc BARDET, Philippe CHOLLET, Vincent PASQUIER, Franck PACCARD.



Voici les différentes commissions et leurs compositions (R : responsable)

	COM. VOIRIE / CIMETIERE	COM. EAU / ASSAINISSEMENT	CCAS	COM APPEL D'OFFRE	COM BATIMENTS / URBANISME	COM AFFAIRES SCOLAIRES	COM BULLETIN / COMMUNICATION	COM ENVIRONNEMENT (AGRICULTURE, FORET)	COM FINANCES	COM FETES ET TOURISME	RESPONSABLES SALLE DES FETES	DELEGUES COMMUNAUTAIRE	DELEGUES SIEVT	DELEGUE OT THONES VAL SULENS	DELEGUES SMBVA	DELEGUES APP	DELEGUE DEFENSE SECURITE ROUTIERE
BARDET Jean-Luc (2 ^{ème} adjoint)				X	R		X		X	X			X				
CHOLLET Philippe		X		X			X								X		
DEHONDT Patrick (3 ^{ème} adjoint)	X	R		X	X				X								
LANAUD Thérèse (Maire)			X	X	X	X	X	X	X			X	X		X	X	
PACCARD Franck (1 ^{er} adjoint)	R								X			X					
PASQUIER Vincent		X							X								X
SIMON Jean	X	X	X		X					X	X						
STRAPPAZZON Georges			X			X				X							
THABUIS François					X		X									X	
TISSOT Chantal	X		X							X	X						
ZUCCONE Denis			X			X		X						X			

Elections 2015

Deux scrutins électoraux seront organisés en 2015 (les derniers avant les élections présidentielles de 2017) :

- Les Elections Départementales les 22 et 29 mars, pour la désignation des 2 Conseillers Départementaux du nouveau canton de Faverges dont la commune fait partie
- Les Elections Régionales qui devraient avoir lieu en décembre, les dates précises ne sont pas encore connues. Ces élections sont pour la désignation des Conseillers Régionaux représentant notre département à la Région Rhône-Alpes-Auvergne.

Travaux & événements sur la commune

VOIRIE

Cette année aura vu la réfection des enrobés sur le hameau de Cons avec un embellissement de l'entourage du bassin réalisé par les habitants du hameau.

L'ensemble très réussi met encore d'avantage en valeur ce petit hameau, ou rénovation et travaux neufs témoignent de l'amélioration continue de notre commune.

Le renouvellement des enrobés ont été réduits cette année, pour faire face aux travaux sur le réseau d'eau potable.

C'est l'entreprise Eurovia qui a été retenue suite à une consultation élargie, afin de bénéficier des meilleurs tarifs.

Dans le cadre d'amélioration de la montée vers Banderelle, des travaux d'assainissement ont été confiés à l'entreprise Barrachin pour buser et canaliser les eaux d'infiltration. Ceci doit permettre de stabiliser la route tout en élargissant la voie qui fera l'objet d'autres améliorations en 2015.



TRAVAUX DE SECURISATION

Dans la continuité du mandat précédent, des barrières en bois ont été installées aux Provards et vers la Perrière, environ 70ml au total.

C'est l'entreprise « VRD Services », qui a été la plus compétitive.

RESEAU D'EAU POTABLE

Cette année aura également vu la résolution d'un point délicat. Grosse fuite de canalisation d'eau sous la chaise. Nous avons dû réaliser une déviation du réseau d'eau sur une longueur de 150ml

Ceci en améliorant la défense incendie, la mise en place des comptages hors des habitations, et l'amélioration de la desserte vers le chemin des moulins.

Les travaux ont été confiés au groupement d'entreprise Barrachin Beber Tp, sous le contrôle du bureau d'étude "Profil Etude" retenu l'an dernier

La distribution d'eau dans le hameau de Cons a également été revue afin de pouvoir regrouper les compteurs dans une chambre de vanne. Toujours dans la volonté de sortir les compteurs des habitations.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Beber TP.

D'autre part si vous souhaitez poser des questions sur le fonctionnement du réseau d'eau, nous vous proposons de laisser vos questions en mairie ou nous ne manquerons pas de vous répondre

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations lorsque vous constatez des dégradations anormales voire dangereuses sur le réseau routier

Le Déneigement

Dans nos communes de moyenne altitude, il est important voire primordiale d'assurer le déneigement de nos routes communales, bien évidemment pour assurer une telle mission l'ensemble des habitants doit également contribuer à celui-ci.

- Assurer un stationnement correct des véhicules à proximité des habitations.
- De temps à autre prendre la pelle pour assurer l'accès permanent des poteaux incendie, ceci incombe aux riverains.



Par une délibération du conseil municipal en date du 14 novembre 2014, le déneigement des particuliers est reconduit pour la saison 2014/2015. (Convention disponible en mairie)

Vidanges groupées de fosses septiques

Il convient de bien entretenir les fosses septiques et de les faire vidanger régulièrement (tous les 4-5 ans) par une entreprise habilitée.

La Commune du Bouchet-Mont-Charvin avec la commune voisine de Serraval propose depuis plusieurs années aux particuliers de se regrouper afin de pouvoir bénéficier de tarifs groupés auprès d'entreprises privées, c'est la société SCAVI qui a été retenue.

Démarche : il suffit de vous inscrire en mairie, en laissant votre nom et vos coordonnées ainsi que la capacité de votre fosse et l'entreprise prendra contact directement avec vous.

Gestion du cimetière

Le cimetière du Bouchet-Mont-Charvin, compte à ce jour 95 emplacements, répartis sur deux carrés, un règlement sur la gestion du cimetière a été mis en place en date du 14 février 2013.

Il instaure des concessions (15 et 30 ans) Aujourd'hui les familles ont le choix entre un emplacement en terrain ordinaire (durée de 5 ans), une concession de 15 ans ou une concession de 30 ans. Les durées des concessions sont aussi valables pour le columbarium.

Dans le souci du respect de la réglementation, il sera créé prochainement un « jardin du souvenir » ainsi qu'un « ossuaire », de part est d'autre de notre « columbarium ».

Une étude est en cours pour connaître les possibilités techniques et réglementaires sur la faisabilité.

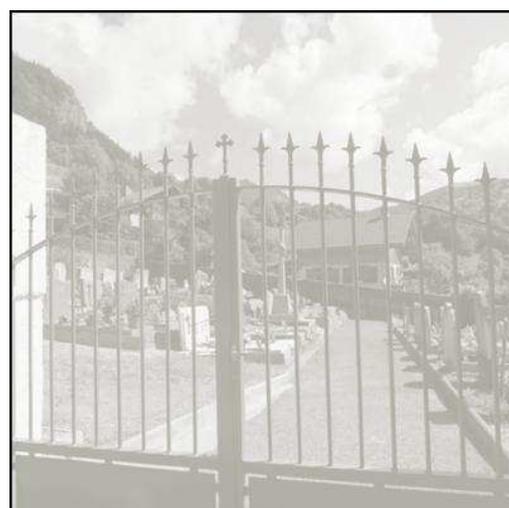
Voici les tarifs votés par le Conseil Municipal : 05 février 2013

Pour les emplacements au cimetière

- Terrain ordinaire (5 ans) : gratuit, non renouvelable, possibilité de prendre une concession
- Concession (15 ans) : 250 €
- Concession (30 ans) : 400 €

Pour le columbarium

- Concession (15 ans) : 400 €
- Concession (30 ans) : 750 €



L'ensemble des travaux ou mouvement souhaités par les familles feront l'objet d'une demande auprès de la Mairie. (Règlement municipal avec les 64 articles du 14 février 2013)

Diagnostic de l'éclairage public

Dans le cadre de la compétence « éclairage public », la Régie d'Electricité de Thônes a réalisé un diagnostic éclairage public sur la commune du Bouchet Mont Charvin. Suite à un inventaire détaillé des installations et une vérification électrique réglementaire, un schéma directeur de rénovation chiffré et hiérarchisé a été établi selon des niveaux d'urgences sécuritaires et environnementales.



Quelques chiffres : Avec 1,8 km de voirie éclairée, la commune du Bouchet Mont Charvin compte 8 armoires de commande qui alimentent 37 points lumineux pour une puissance installée de 3,6 kW. On observe que le patrimoine d'éclairage de la commune du Bouchet Mont Charvin est modéré au regard de sa population.

Ces installations engendrent une consommation annuelle moyenne de 15 700 kWh pour un coût énergétique de 2 200€ TTC (année 2013).

Synthèse de l'état du parc : L'état mécanique et la conformité des installations sont plutôt corrects. La commune est essentiellement équipée de lanternes de style dont l'efficacité photométrique est limitée.

La puissance moyenne des luminaires (99 Watts) dédiés à l'éclairage fonctionnel des voiries et espaces publics est correcte mais reste élevée vis à vis des besoins réels de la commune.

La durée d'allumage de l'éclairage public de la commune est justifiée (4 050 heures par an).

Coût des travaux :

La mise en conformité des armoires de commande, des points lumineux et des réseaux d'alimentation est estimée à 13 000 € TTC. Le remplacement progressif, suivant les niveaux d'urgences et les capacités financières de la commune, des luminaires dont l'efficacité lumineuse est insuffisante est estimée à 35 000 € TTC.

L'enveloppe financière estimative pour assurer l'ensemble de ces travaux de rénovation représente donc 50 000 € TTC. L'ensemble des travaux proposés sont projetés pour une rénovation progressive de l'ensemble des points lumineux à traiter sur un cycle de 30 ans, représentant la durée de vie moyenne des installations.

Objectifs de la rénovation de l'éclairage public :

La mise en œuvre de luminaires plus adaptés et efficaces permettrait d'obtenir un éclairage respectant les besoins photométriques des voies de la commune avec des puissances réduites. L'objectif est d'élever la qualité de l'éclairage tout en abaissant les consommations énergétiques. La mise en conformité des installations permet également de garantir la sécurité des biens et des personnes.



LA FORET AU BOUCHET-MONT-CHARVIN

Il y a 186 ha de forêt sur la commune du Bouchet-Mont-Charvin Elle est constituée principalement de 80 % de résineux comme le sapin et l'épicéa. Les feuillus restants sont surtout des hêtres et quelques érables.



L'année dernière c'est un peu moins de 400 m³ qui ont été exploités, ce qui est raisonnable. Les cours du bois ont été un peu plus favorables que les années précédentes. En dehors des coupes régulières, l'année 2014 s'est caractérisée par une zone assez importante qu'il a fallu replanter sur la partie haute du village, suite à une attaque d'insectes et des chablis (arbres cassés par le vent). C'est 500 épicéas qui ont été replantés mais tous non pas repris.

Dans le passé la forêt était un revenu non négligeable pour notre commune, actuellement elle devient une charge. Elle conserve des rôles non-marchand vis-à-vis des risques naturels, de sa valeur paysagère et écologique. Cela suppose un investissement contenu pour conserver ce patrimoine.

La décoration de notre village :

Afin d'apporter de la gaieté en cette période de fin d'année, « la commission fête et cérémonie » s'est mobilisée pour renouveler la décoration du village, merci aux bonnes volontés, toujours fidèles, Georges, Roland, Gérard, Christian, Hélène, Franck, Chantal, Jean, Jean-Luc et tous les autres.



Repas de Noël à l'école du Bouchet-Mont-Charvin

Pour marquer la fin d'année notre cuisinière Maryse a concocté un repas de Noël pour nos bambins.

Cette petite fête a réuni le jeudi 18 décembre 41 élèves en la présence des enseignantes des personnels et des élus.

Un grand remerciement à l'ensemble des personnels assurant l'enseignement et la gestion de l'établissement scolaire.



Informations administratives

Recensement militaire

Il est rappelé que tous les jeunes de 16 ans, filles et garçons sont dans l'obligation de venir se faire recenser en mairie (dans le mois qui suit la date d'anniversaire).

Il est nécessaire de venir muni du livret de famille.

Il leur est délivré une attestation qui leur sera réclamée lors du passage du permis de conduire ou de diplômes scolaires.

Il est précisé que la possibilité de s'inscrire à la conduite accompagnée à 15 ans ne change rien à la procédure.



Recensement des travailleurs frontaliers !

Les personnes domiciliées sur Le Bouchet-Mont-Charvin et travaillant dans le canton de Genève sont donc invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie avec les informations suivantes :

- nom et prénom,
- date de naissance,
- nom et adresse de l'employeur,
- N° de carte de travail et date de délivrance

Chaque année, le Département reçoit une dotation au titre de la Compensation Financière Genevoise, appelée communément « fonds frontaliers ». 55 % de cette dotation sont reversés aux communes en allocations directes, proportionnellement à leur nombre de frontaliers travaillant dans le canton de Genève.

Afin d'établir cette répartition au plus juste, le Conseil Général demande chaque année aux communes de fournir une liste des personnes en possession d'une carte de travail établie par l'Office Cantonal Genevois de la Population.

Prolongation de la durée de validité des cartes d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Cette prolongation de 5 ans concerne les cartes d'identité suivantes :

- les cartes délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité délivrées entre le 02 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Cette disposition ne s'applique pas pour les personnes mineures.

Cette prolongation ne nécessite aucune démarche particulière, la date de validité inscrite sur la carte d'identité ne sera pas modifiée.



Elagage des arbres

Par un courrier en date du 20 octobre 2014, Monsieur Le Préfet demande à l'ensemble des propriétaires de terrain, d'assurer l'**entretien des lignes téléphoniques et électriques**, conformément « au code de la voirie routière ».

Quand élaguer rime avec sécurité : Les chutes d'arbres, de branche et l'usure par frottement des câbles le long des branches constituent une cause importante de dérangement constaté sur le réseau des lignes téléphoniques aériennes.

Les conséquences d'une coupure peuvent s'avérer grave en cas d'urgence



Des personnes dépendantes peuvent se retrouver isolées. Des liaisons internet, des télétransmissions, des alarmes deviennent inactives avec des conséquences dramatiques qui en découlent.

Conseil Pratique :

Lorsque les propriétaires souhaitent élaguer mais craignent d'endommager les câbles téléphoniques, ils peuvent demander à Orange en charge du service universel de téléphonie filaire, une prestation de dépose.



Le saviez-vous ? :

Depuis l'abrogation de la loi du 26 juillet 1996 et de l'ancien article L65-1 du code des postes et des communications électroniques, Orange ne dispose plus de servitude d'élagage à l'encontre des particuliers.

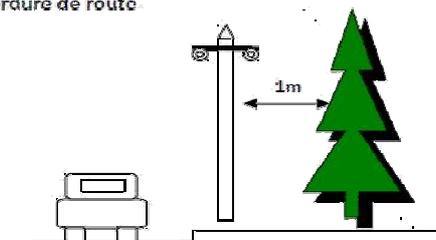
Dés lors, **il appartient aux seuls riverains des lignes de procéder à leur frais, à ces travaux d'élagage**, à fortiori lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation.

En revanche, le maire peut au titre de ses pouvoirs de police, mettre en demeure les propriétaires riverains de voies de circulation, autres que les chemins ruraux, d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation.

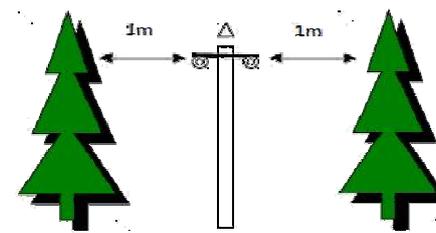
Enfin, **le propriétaire qui refuse d'élaguer les branches générant des dysfonctionnements du réseau téléphonique s'expose à des sanctions pénales**, d'une part aux titres de l'article R. 116-2 du code de la voirie routière et d'autre part au titre de l'article L.65 du code des postes et des communications électroniques qui punit de 1500€ d'amende le fait de compromettre le fonctionnement d'un réseau ouvert au public.

les distances d'élagage

En bordure de route



En plein champs



La CCVT – Gestion des déchets



COMMENT TRIER MES DÉCHETS ?



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Des déchets de toutes sortes sont bien trop souvent déposés à côté des conteneurs de collecte sélective. Ces déchets sauvages dénaturent notre paysage et demandent du temps de collecte et de nettoyage supplémentaire.

Les articles R. 635-1 et 635-8 du Code pénal punissent d'une amende de 75 à 1500 euros le fait de déposer des déchets hors des emplacements prévus à cet effet.

En adoptant une attitude responsable et citoyenne, vous limiterez les coûts de collecte, vous contribuerez à l'amélioration de votre cadre de vie et au respect de l'environnement.



Pour rappel, les déchets ménagers doivent être déposés, triés, dans les conteneurs semi-enterrés du territoire.

Les encombrants, déchets d'équipements électriques et électroniques, gros cartons, gravats, bois, textiles, mobilier, ferraille, piles et batteries, déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants...), pneus et huiles doivent être déposés en déchetterie aux heures d'ouvertures. Pour déposer des déchets lourds ou volumineux, pensez à venir à plusieurs.

Il est strictement interdit de déposer des déchets de bâtiment dans les conteneurs semi-enterrés.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES :

SERRAVAL

LUNDI	SAMEDI
14h30-17h30	9h-12h
Déchets acceptés : encombrants, ferraille, textiles.	

THÔNES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FERIES
13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	13h30-18h	8h-12h et 13h30-18h	Fermé
Déchets acceptés : DEEE, encombrants, gravats, incinérables, mobilier, cartons, ferraille, déchets verts, bois, piles batteries, huiles, pneus, DMS, textiles. <i>Accepte les cadavres d'animaux < 40Kg aux horaires d'ouverture.</i>						
Accepte les professionnels pour les déchets suivants uniquement et sous conditions : DEEE, ferraille, gros cartons, incinérables, encombrants, bois, DMS, textiles.						

CONDITIONS D'ACCES

	Accès gratuit	Accès payant
PARTICULIERS	pour l'ensemble des déchets dans la limite de 2m³	Pour l'ensemble des déchets au-delà de 2m ³ 1 ticket par m³ ou ¼ m³
PROFESSIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> - DEEE, - ferraille, - gros cartons, sans limite <ul style="list-style-type: none"> - incinérables : limités à 2m³ 	<ul style="list-style-type: none"> - encombrants et bois : 17 €/m³ limité à 2m³ - DMS : 17 €/10L sans limite
Déchets interdits : amiante, déchets contaminés de la profession médicale, médicaments, souches d'arbres, cuve à fuel, déchets présentant un risque pour les personnes (bouteilles de gaz, armes, explosifs, extincteurs...)		

LE COMPOSTAGE :

Réduisez le volume de vos déchets et rendez votre poubelle propre en adoptant le **compostage domestique** !

Déchets de cuisine et déchets de jardin peuvent être déposés dans votre composteur !



Composteurs disponibles à la CCVT au tarif de **20,40 €**



Une question, une remarque, un conseil :

LA LIGNE DU TRI **04 50 32 27 35**



Le Club des Montagnards ...



Vous êtes les bienvenus

...au Club des Montagnards du Bouchet-Mont- Charvin.

Notre Club est ouvert à tous, un mercredi après-midi sur deux à la salle de l'ARBELOT. Chacun trouve son plaisir dans les différentes activités (Belote, tarot, Scrabble, rami, etc.) et tout le monde passe l'après-midi dans une ambiance amicale, en dégustant un bon chocolat chaud, un café ou tout autre gourmandise.

Venez-donc nous rejoindre...

La présidente :
Madame Mireille MARTINOD
Tél. : 04.50.02.94.92



L'Association Touristique du Charvin

Espace Nature
Association Touristique du Charvin
74230 Le Bouchet Mont Charvin

Un petit mot du nouveau bureau

L'année 2014 s'est plutôt bien passée, après les événements tumultueux de l'année précédente.

Les points positifs :

- **Coté sentiers locaux** : l'entretien se fait toujours en liaison avec la CCVT. L'ensemble des chemins de la commune du Bouchet Mont Charvin est en bon état.
- **Coté randonnées** : malgré un mauvais temps cet été, 45 randos-santé et une trentaine de sorties du dimanche ont été suivies.
- **Coté animation et festivité** : le repas annuel de l'association fut bien sympathique, à l'abri dans les locaux Thiaffey et avec la musique, les danses et les chansons. Nous avons aussi apporté notre aide à la buvette du vide grenier communal. Enfin une belle présence avec escargots, soleil et topos de randonnées à la fête de la pomme et de l'âne.
- **Pour finir** : on remarque une sensible augmentation du nombre de nos adhérents.

Nos souhaits pour 2015 :

Tout simplement développer, dans les mêmes directions, ces différents secteurs d'activités.

Mais plus précisément, il serait judicieux que les différentes commissions d'activités fonctionnent plus en réelle indépendance et autonomie pour alléger le travail de bureau. C'est sûrement la bonne clef d'une expansion bien vivante et partagée.

Aussi, bienvenue aux volontaires qui voudront bien se proposer, en sachant qu'il n'est pas obligatoire d'être membre du bureau pour aider en esprit d'équipe dans notre petit club !

Retrouvez toutes nos activités & informations sur <https://sites.google.com/site/atcharvin>

L'amicale des jeunes du Bouchet et de Serraval

MERCI ! MAIS CE N'EST PAS FINI...

Grâce à vous, l'amicale des jeunes du Bouchet et de Serraval prend son envol !

C'est suite à deux années d'organisation d'évènements tels le repas dansant et sa tombola au printemps, ainsi que la buvette et ses jeux en automne que notre bande d'amis a pu partir jusqu'en Croatie en Septembre dernier. C'est pour cela que nous tenions à vous remercier pour votre participation et vos dons qui nous ont permis d'organiser ce périple.

Mais ce n'est pas fini, à la suite de ce voyage l'amicale cherche de nouvelles recrues, avec les simples critères d'avoir plus de 16 ans, d'être volontaire, sans oublier un esprit de camaraderie, car en plus d'un magnifique voyage, l'amicale aime tout au long de l'année organiser des sorties entre ses membres. Restaurants, nuitées en refuges, activités diverses,...

N'hésiter pas à vous renseigner vers l'un de nos membres si vous êtes intéressé.



Les moutonniers, chevriers et leurs amis du p'tit Sulens

Les moutonniers, chevriers et leurs amis du p'tits Sulens en 2014 ont été un peu en vacances suite à la foire cantonale d'octobre 2013.



Cette année nous avons organisé qu'une vente de boudins lors des élections municipale à Serraval ce qui permet de garder l'équipe soudée et motivée et de trouvé un peu d'argent pour soutenir, comme la coutume le veux, les autres comités organisateur de la foire cantonale, à savoir La Clusaz et Manigod en achetant des lots et de mettre un peu de trésorerie dans les comptes de la prochaine foire en 2016.

Les Sapeurs-Pompiers du Bouchet-Mont-Charvin

Bonjour et bonne année à tous les habitants de la commune du Bouchet-Mont-Charvin.

L'année écoulée a été fructueuse pour notre CPI, malgré le départ du Caporal-chef Pierre THIAFFEY, atteint par la limite d'âge. Nous le remercions pour son engagement opérationnel comme Sapeur puis chef de centre. Il était une cheville ouvrière au sein de notre amicale, nous pourrions encore compter sur lui.

La compagnie a eu la chance d'accueillir trois nouvelles recrues :

- Julien LAMBERT, en cours de formation.
- Guillaume THIAFFEY qui a suivi la formation d'été de deux mois d'efforts où la tête et le physique sont mis à rude épreuve, il a incorporé les effectifs du centre au 11 novembre.
- Florent THIAFFEY qui lui a suivi une formation, (ex JSP) qui lui a permis de rejoindre les effectifs fin mai.



Les effectifs du centre :



Le Centre de Première intervention, possède un effectif de 16 SPV dont 5 en cours de formation

Pour rester opérationnel nos personnels sont soumis à suivre de la formation annuellement :

- 22 heures de FMA incendie et secours routier.
- 8 heures de recyclage SAP (Secours à Personne) assuré par le Lt Jean-Luc BARDET.
- 2 heures au titre des tests physiques.

Les interventions :

Pour l'année 2014, un total de 37 interventions dont 14 sur la commune.

- 15 opérations diverses (attention à la divagation des animaux) !!
- 6 incendies
- 12 secours à personne
- 4 secours routiers

Des gardes régulières au centre de secours de Faverges, permettent une meilleure prise en compte des interventions.

Nos sapeurs-pompiers participent à des rassemblements sportifs :

- 1er au challenge des CPI au cross départemental, félicitations à : Franck BADUEL – Allan CAPORUSSO - Myriam DEPOMMIER – Damien DOCHE – Julien LAMBERT – Florent THIAFFEY - Guillaume THIAFFEY et Victor CURT.
- Participation également aux épreuves de ski de fond et de ski alpin.

L'année 2015 s'annonce riche en événement avec notre repas dansant du 21 mars et l'organisation avec le CPI Les Clefs et le service formation du GBA à la manœuvre des CPI du groupement le vendredi 19 juin.

Je me permets de vous rappeler l'obligation de réaliser la mise en place des détecteurs de fumée dans l'ensemble des logements.

Je terminerai par un grand remerciement à l'ensemble de la population pour l'accueil que vous avez réservé à nos Pompiers lors de la présentation de notre calendrier.

Le Chef de Centre

Claude CURT

Cours de danse de Sylvie au col du marais

Les cours de DISCO-JAZZ enfants, ZUMBA FITNESS et DANSE EN COUPLE participent tout au long de l'année à des spectacles ou des soirées au côté des élèves de Thônes, Faverges, Ugine et Annecy :



- Grâce au « Sou des Ecoles », la **Veillée d'Autrefois** permet aux « petits nouveaux » d'avoir une première expérience de la scène en interprétant les nouvelles chorégraphies de l'automne.
- Le groupe de **Danse de Salon** ne perd pas une occasion d'organiser le pot de l'amitié après le cours, pour fêter, les uns une retraite, les autres un anniversaire ou une naissance ou juste pour le plaisir de se retrouver tous les mardis. De plus, ils sont toujours prêts à participer à toutes les soirées dansantes de la région, sans oublier celle que Sylvie organise une ou deux fois par an, dont l'une, en Mars-avril, dans notre très réputé restaurant local : Le Relais du Charvin : 50 à 90 personnes sont ainsi réunies chaque année pour mettre en pratique les bases ou les accomplissements des danses en couple. Cette année, nous nous attaquons au **Tango Argentin**.



Les élèves de Sylvie ont participé également aux spectacles à la salle des fêtes de Thônes (DISCO-JAZZ, ZUMBA FITNESS, CHA CHA, SALSA, VALSE, ROCK ou encore CHARLESTON), à l'auditorium de Seynod (CLAQUETTES AMERICAINES et IRLANDAISES), aux « Journées Américaines » à Doussard (country), et sont attendus pour animer la soirée du Téléthon à Doussard le 06 décembre (COUNTRY, CLAQUETTES, ROCK).

Pour mémoire également : démonstrations à la maison de retraite et au centre équestre de Thônes et à la salle Cap Periaz à Seynod)

Bien que le but du cours de **Zumba Fitness** ne soit pas de se « donner en spectacle », le fait de se montrer rassure ceux qui aimeraient bien s'y mettre mais qui n'osent pas ! Là aussi, la joie de délier son corps trop souvent enfermé dans des tâches ménagères, de bureau ou répétitives, vous invite à redemander toujours plus de rythme, de mouvements, de déhanchements et de **BONHEUR** !

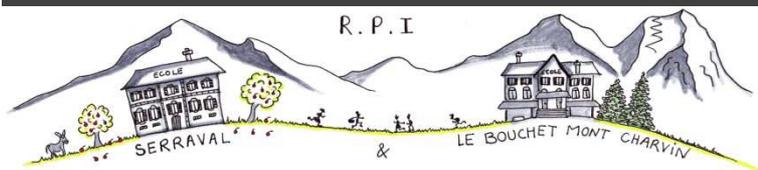


Alors que ce soit pour le spectacle, pour le fun ou juste pour le plaisir, **VENEZ DANSER**, seul ou en couple quel que soit l'âge, et merci à toutes les organisations qui nous aident à montrer notre art et à communiquer notre plaisir.

A bientôt, **Sylvie AVET-FORAZ 09 67 28 10 59.**

(Vous pouvez commencer à tout moment dans l'année).

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles de Serraval et du Bouchet-Mont-Charvin



Pour suivre la vie de l'école,
consultez notre site internet :

www.ac-grenoble.fr/ecole/74/bouchet-mont-charvin

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles de Serraval et du Bouchet Mont-Charvin, dirigé par Mme Bibollet, compte 5 classes réparties sur les deux communes.

A **Serraval** sont accueillis les enfants de maternelle, dans les classes de Mmes Richard et Revel (PS/MS) et de Mmes Bibollet et Revel (GS/CP). Elles sont aidées par deux Atsem, Mme Duret et Mr Tissot.

Dans la 3ème classe (préfabriqué), Mme Tilloloy enseigne aux CE1. Mme Suscillon assure les repas. Mmes Gény-Dumont et Duret sont en charge du périscolaire

Au **Bouchet-Mont-Charvin**, Mme Di Bari à la charge de la classe de CE2/CM1, Mme Zuccone de CM1/CM2. Les repas sont préparés par Mme Boisier. La surveillance des repas et pauses méridiennes est assurée par Mmes Dingenen et Boccaccini.

107 élèves fréquentent nos écoles : 66 à Serraval et 41 au Bouchet-Mont-Charvin.

Depuis cette année, les enfants ont école le mercredi matin.

Nos projets

Les classes de GS/CP et CE1 vont faire un cycle de **natation** à la piscine d'Ugine.



La classe de Mme Richard va avoir la chance de travailler avec un éducateur environnement sur la **nature** (faune et flore locales), en complément des activités autour du jardin de l'école.

Elles ont également prévu de travailler sur la **préhistoire**, avec des intervenants, et de visiter l'abri sous roche de La Balme de Thuy

Les deux classes de CE2/CM1/CM2 du Bouchet ont le projet de créer un petit **film d'animation** et de faire un cycle **escalade ou ski de fond**.



Financés grâce :

Aux **Manifestations** organisées par le Sou des Ecoles :

- Vide grenier au Bouchet
- Fête de l'âne et de la pomme à Serraval
- Vente de calendriers de l'Avent et de pizzas
- Veillée d'autrefois au Bouchet
- Fête de fin d'année à Serraval



Aux **mairies**, qui financent l'intégralité de la natation pour le cycle 2

Aux **familles**, dont la participation financière au fonctionnement de la

Coopérative scolaire permet de compléter les budgets

Le Sou des écoles



« Le Sou des écoles » de Serraval et du Bouchet-Mont-Charvin

Le Sou des Ecoles est une association de parents d'élèves régie par la loi 1901 à but non lucratif regroupant les élèves des écoles de Serraval et du Bouchet-Mont-Charvin.

L'association organise des projets festifs et lucratifs, afin d'apporter un financement supplémentaire aux projets pédagogiques portés par les enseignants des deux écoles : sorties sportives, culturelles ou éducatives.

Nos manifestations incontournables sont, entre autres, La Fête de la Pomme et de l'Âne, la Veillée d'Autrefois et la Fête de l'école.



Cette année, « La Veillée d'Autrefois » aura lieu le samedi 20 décembre à partir de 18h00 au Bouchet Mont Charvin avec notamment les chants des enfants des deux communes, la venue du Père Noël et un spectacle de danse.

Grâce à ces événements, les enfants peuvent en partie faire des activités à l'extérieur de l'école.

Nous comptons donc sur la participation de tous à ces fêtes !

Le Centre d'Animation Bouchet-Mont-Charvin et Serraval



Bonjour à toutes et à tous,

En quelques lignes, un résumé des manifestations entreprises cette année et celles à venir.

Année 2014

- Des soirées (ré) créatives à la bibliothèque de Serraval,
- La bibliothèque ouverte le dimanche matin,
- Une sortie de ski à Tignes,
- La quatrième édition de la dictée,
- Les cours de Zumba et de danse avec le succès de la country, bravo Sylvie,
- Cours de guitare pour toutes et tous à la bibliothèque,
- La cinquième édition du festival Tous au champ avec une nouvelle configuration des scènes pour conforter l'esprit de convivialité, belle réussite avec des groupes éclectiques, vivement l'année prochaine sur un nouveau site.
- La fête de la pomme et de l'âne avec la porte ouverte de la bibliothèque, une rando mob qui a donné un coup de jeune à cette belle fête suivi d'un repas convivial et festif le soir en compagnie du groupe Bloody Mary.



Nous **remercions** pour tous ces événements l'aide nécessaire de nos mécènes:

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Les cars Blanc Garin- Beber TP- Marais TP- Charpente Thiaffey Rencorel- Le Petit Ramoneur- Le Relais du Mt Charvin- Veyrat équipement- Dan élec | <ul style="list-style-type: none">- Les mairies de Serraval et du Bouchet,- Maçonnerie Cohendet- Bertholon Yan- La petite épicerie- STBJ transport- L'Estancot- L'association Opération Nez Rouge- L'EARL L'AIGUILLE |
|--|---|

Et tous les bénévoles qui malgré le peu de membres permettent d'animer le village grâce à leur courage et leur esprit de la fête.

Année 2015



Pour les prochaines activités, nous prévoyons :

- Le maintien des activités culturelles et physiques avec une quatrième animation pour Noël, le goûter à la salle des fêtes et le cinéma mobile,
- Une sortie ski en hiver et parc d'attraction au printemps,
- La sixième édition du festival Tous au champ,
- Et des idées de votre part ?

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et vous donnons rendez-vous à toutes et à tous dans nos prochaines activités, n'hésitez pas à nous rejoindre pour organiser avec nous toutes ces activités. Pour tous renseignements ou toutes inscriptions à l'association, envoyez un mail à association.cabs@laposte.net, pensez à consulter les panneaux d'affichage des mairies, de l'épicerie et de la bibliothèque

Formation secourisme à la commune

Une session de secourisme a été réalisée sur deux demi-journées à la salle de l'horloge, cette session était ouverte à l'ensemble de la population, 9 personnes ont suivi cette formation.

Les personnels administratifs et techniques des deux communes Serraval et le Bouchet ont participé.

Félicitations aux participantes :

- Mme Delphine PARENT
- Mme Maryline PACCARD
- Mme Josiane GENY-DUMONT
- Mme Maryse BOISIER
- Mme Céline DERLOCHE FAE
- Mme Carole BOCCACCINI
- Mme Franckie DINGENEN
- Mme Sylvie AVET-FORAZ
- Mme Béatrice TISSOT-ROSSET



Cette formation a été dispensée par **Jean-Luc BARDET** sous l'égide de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Haute Savoie.

Commémoration du 11 Novembre 1914-18

AU BOUCHET-MONT-CHARVIN

Pour 1914

Lorsque nous sommes tous réunis le 11 Novembre devant notre **Monument aux Morts**, nous rappelons nous vraiment **qui sont** en fait, les personnes inscrites sur cette stèle ? On va essayer d'**évoquer la parenté** de ces soldats **morts au front** il y a **100 ans**.

TISSOT François Joseph né le 03 07 1890 au Mont de Benderel, fils de François dit « **à Toby** » et de Rosalie Santuel, c'était le **cousin germain de la mère** (Tissot) de **Fernand Miquet Borret** Maire de Serraval. Soldat au 140^{ème} Régiment d'Infanterie, il est mort des suites de blessures le 24 Août 1914 à **Moyenmoutier** (Vosges).

DEPOMMIER Joseph né le 17 06 1880 à Vaceline, fils de Pierre **dit Losset** et Maurise Curt, c'était le beau **frère de Jules Curt** « **à l'Alun** » des Mouilles. Noté absent du Bouchet, avant guerre, 2^{ème} Classe au 30^{ème} régiment d'Infanterie, il est mort des suites de Blessures le 24 Août 1914 à l'Hôpital temporaire de **Ste Foy la Grande** (Gironde).

JOSSERAND Joseph André né le 03 07 1881 à Vaceline, fils de Claude et Joséphine Veyrat Masson, c'était le **grand père de Bernard Josserand** de la Sauffaz de Serraval. 2^{ème} Classe au 30^{ème} Régiment d'Infanterie il est tué à l'ennemi le 8 Octobre 1914 à **Frise** (Somme).

CURT Jean François dit Francis né le 27 07 1889 à Thônes, fils de François « **dit Talon** » du Cernix et Delphine Tissot Rosset, c'était le **frère de la mère de Maurice (Mis)** Veyrat Penney de Rosset. 2^{ème} Classe au 136^{ème} Régiment de Chasseurs à Cheval, il est tué à l'ennemi le 12 Octobre 1914 à **Neuf Berquin** (Nord).

Pour 1915

CURT Blaise né le 19 02 1892 au Cernix, fils de Alfred, dit « **à Carrelet** » et de Félicité Barrachin, c'était l'**oncle à Robert Tissot** « **dit Cabry** ». Caporal au 13^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpins, il est mort des suites de blessures le 21 Janvier 1915 à L'Hartmannsweilerkopf commune de **Wattwiller** (Haut Rhin).

BARDET Philippe né le 20 08 1877 à Cons, **marié à Paris 20ème**, fils de Jean « **dit Biscanon** » et d'Euphrosine Adèle Richarmet, d'une **branche ainée des « Batsar »** de Cons c'était l'oncle d'Honoré Barrachin mort 1915 (guerre). 2^{ème} Classe au 30^{ème} Régiment d'Infanterie, il est tué à l'ennemi le 21 Janvier 1915 à **Dampierre** (Somme).

BLANC GARIN Charles né le 29 05 1894 à Benderel, fils de Joseph **du Lavoir** et Françoise Favre d'Anne, c'était l'**oncle à Joseph Blanc Garin du Chef-lieu**. Soldat au 149^{ème} Régiment d'Infanterie, il est tué à l'ennemi le 29 Mai 1915 à **Aix la Noulette** (Pas de Calais).

BARRACHIN Honoré né le 17 11 1887 à la Couaz, fils de Joseph **résidant à Paris** (frère de Félix) et de Françoise Blanc-Garin, cette dernière **sœur de Paul Blanc Garin** mort en 1916 (guerre). 2^{ème} Classe au 20^{ème} Bataillon de Chasseurs à pied, il est tué à l'ennemi le 24 Juin 1915, inhumé dans le cimetière militaire de N. D. de Lorette à **Ablain-St Nazaire** (Pas de Calais).

VEYRAT Joseph Hippolyte né le 28 03 1892 en Rosset, fils de Joseph « **dit Pautex** » et de Marie Brassoud, famille **originaire de Manigod**, descendue ultérieurement sur Ugine et Faverges. 2^{ème} Classe au 226^{ème} Régiment d'Infanterie, 17^{ème} Compagnie, il est tué à l'ennemi le 28 Novembre 1915 à **Neuville St Vaast** (Pas de Calais). Il était **proche des Bardet Rosset** de la Longeray. (ne pas confondre avec des Veyrat Durebex de Rosset)

Il est possible de **consulter des fiches militaires** sur le site « Mémoire des Hommes » et en tapant « Monument aux Morts du Bouchet Mont Charvin », sur Internet.

Philippe SALIGER-HUDRY



Info généalogie : la permanence hebdomadaire du club de **généaravis** 5 Rue Jean Jacques Rousseau à Thônes, à changé de jour, elle passe au Mardi après midi de 14 h 30 à 17 h.

Vous êtes les bienvenus pour faire des recherches sur vos ancêtres.

Courriel : genearavis@gmail.com

Site : <http://www.genealogiethonesaravis.fr/>

Histoire de la commune

par *Philippe SALIGER-HUDRY*

Le MONT DESSUS , La GREUBAZ et Le PRAZ

Sur la partie Sud-Est de la Commune du Bouchet-Mont Charvin se trouve une vaste surface d'**Alpages** dominée à l'Est par la **Grande Aiguille** (du Mont), au Nord par le **Grand Carre** soit le Mont Charvin, et au midi par le **Col de Fer**. Les Sardoches, Le Mont Dessus, La Greubaz et Le Praz espaces de belles côtes et de replats herbeux, anciennement ponctués de **nombreuses grangettes**, c'était le **pré-carré** des **gens du Villard** de Serraval. Il est vrai qu'avant 1877 c'était encore commune de Serraval.

De nos jours seuls **3 chalets** restent sur le secteur du **Mont Dessus** et du **Praz** (ou Pré).

En **1730** ces **grangettes** dont plusieurs **mitoyennes**, appartenaient à des **Richarme, Richarmet, Richard-Cugnet, Coquet, Sallier** (Saillet), **Pallion** (Paillon), **Cugnet, Savey-Guerraz** tous du Villard de Serraval, qui n'avaient pas de Montagnes sur leur secteur versant.

En **1855** ne restent que des **Paillon, Sallier, Richard-Cugnet** et **Cugnet** dans le secteur du **Mont Dessus**. Beaucoup de bâtiments étant tombés en désuétude, par manque d'entretien du à la forte émigration vers d'autres cieux de nos anciens compatriotes. Certains furent **restructurés**, rassemblant d'anciennes mitoyennetés, et le statut de ces **granges à foin** passa à **Chalets d'Alpage** avec possibilité d'y faire du fromage en quantité importante.

Le Mont Dessus d'en haut passa plus récemment de Léon **Rivollet de Tronchine** sur Thônes aux **Ménégon**, puis à Franck **Paccard** locataire. Non loin au Nord, le chalet des **Sardoches** (anciennement « l'Essert d'Oche ») de Laurent **Veyrat Penney** du Villard de Serraval, disparaît vers 1970, époque de création du **parking** aux environs.

Le Mont Dessus d'en Bas dit « le Petit Mont » dans la boucle de la nouvelle route, fut utilisé par ses propriétaires les **Blanc Garin** de Benderel (et du Lavoir) jusqu'en 1984, cette famille y tint jusqu'à 25 vaches laitières, plus une vingtaine de génisses à La Greubaz et 70 Chèvres à l'Arpairoin. Ce fut ensuite loué aux sœurs **Dumont du Sappey** de Thônes avec leur troupeau de Chèvres.

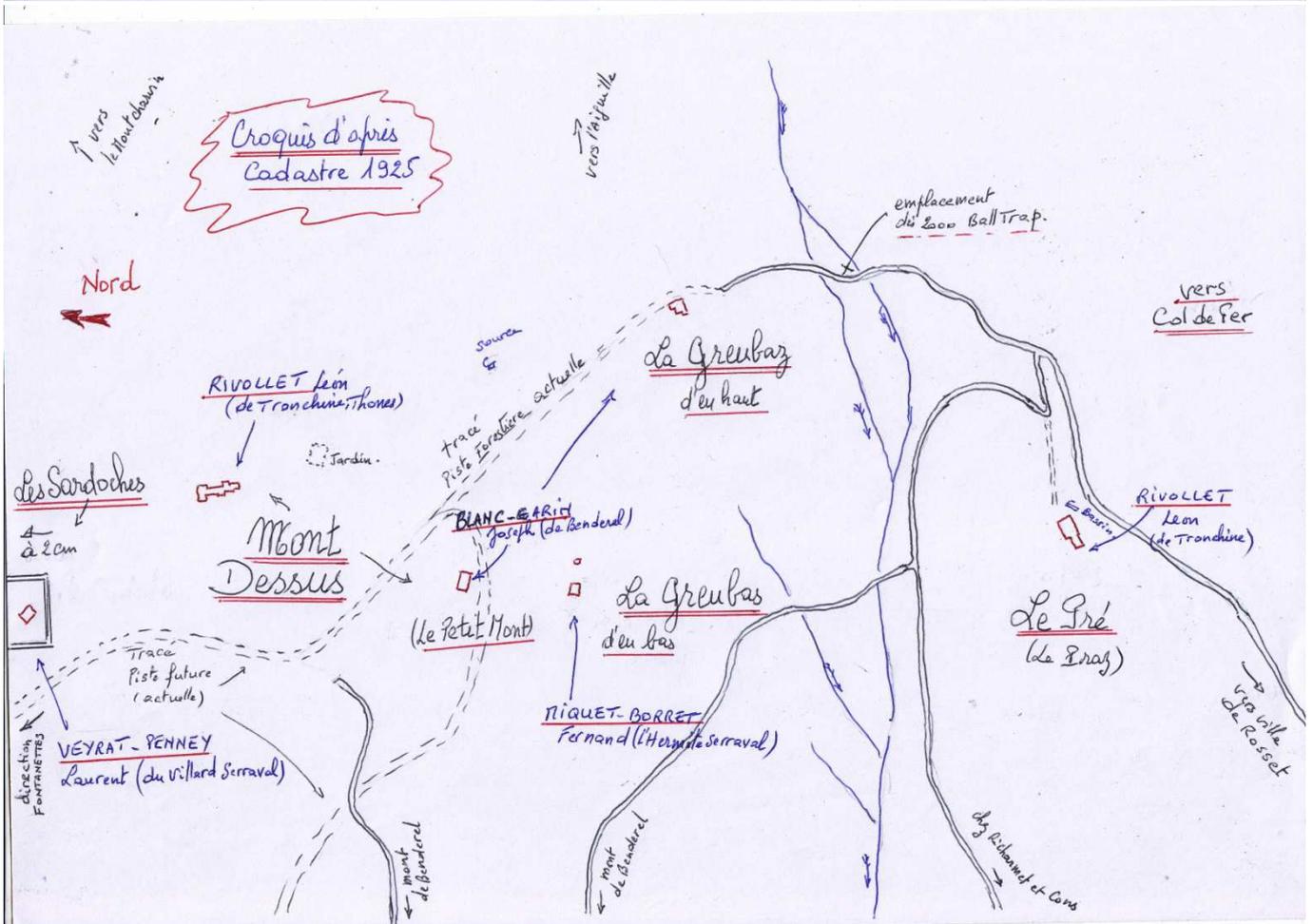
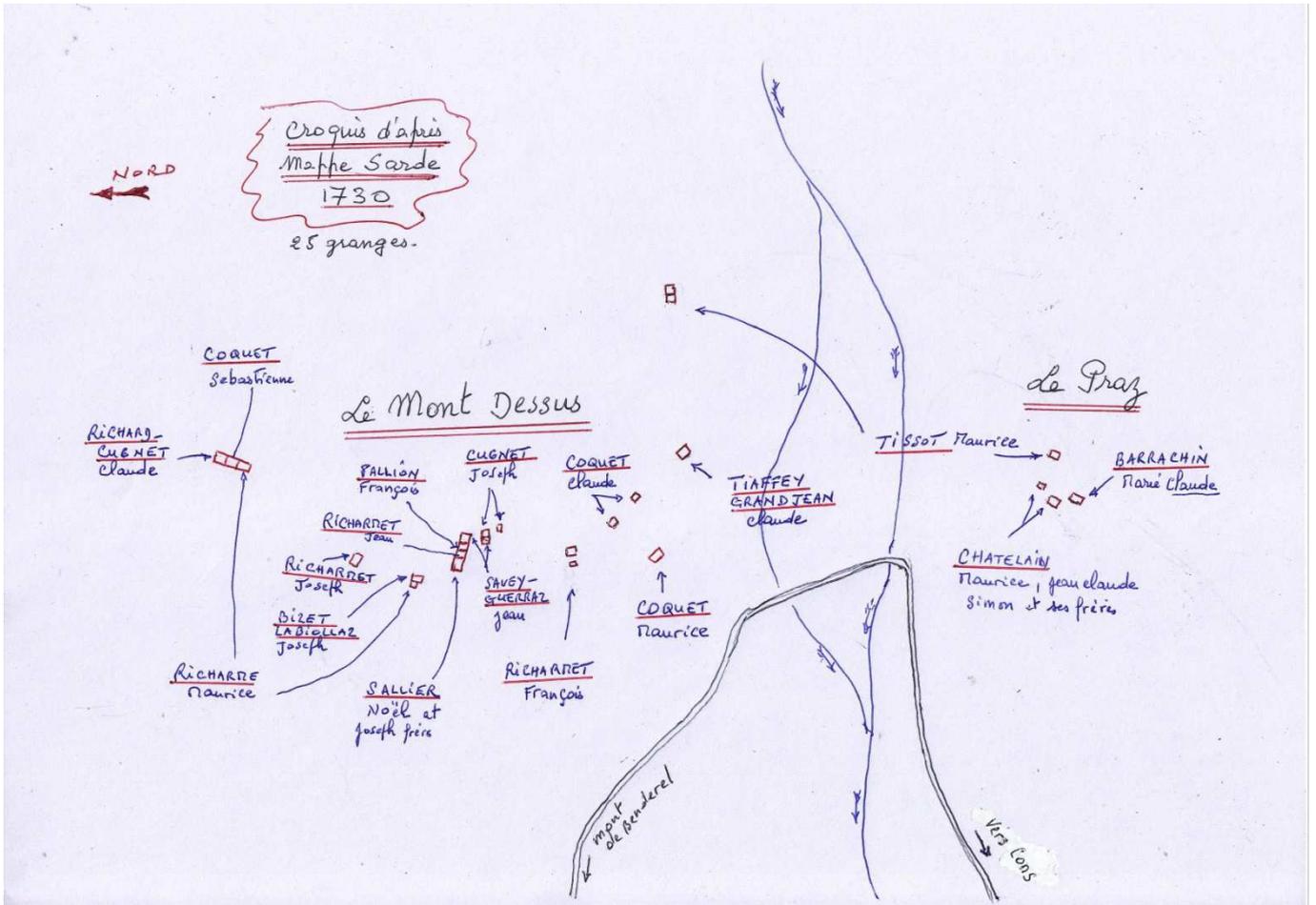
La Greubaz d'en haut, est toujours aux **descendants des Blanc Garin**, mais le chalet fut détruit en 1995 par le souffle d'une avalanche. Cet endroit est connu depuis les années 2000 comme site du **Ball-Trap du 15 Août** au Bouchet. (le chalet de La Greubaz d'en bas, à **Miquet Borret** de l'Hermitte, s'est **écrasée** avant Guerre)

Le Praz, vers le Sud, appartenant à Léon **Rivollet** fut loué à Joseph **Bochet-Cadet** de la Vacherie, puis à des **Bijasson** de Glapigny, de nos jours, les descendants Rivollet, confient les parcs à Chêne du Villard et Collonge alpagiste de la Bottaz, .

La piste forestière avec des lacets à déclivité douce a bien arrangé l'approche de ces « Montagnes ». Peu de gens se souviennent du tracé des anciens accès, **tout droit depuis dessous**, par des « **barrotières** » étroites et souvent servant de ruisseau, par forte pluies.

Note : Greubaz (une greube = une croupe)

Philippe SALIGER-HUDRY



La prévention est l'affaire de tous petits et grands !



Les accidents domestiques en France s'élève à plus de 12 000 morts chaque année, ce qui en fait la principale cause de décès.

Les principales victimes ; les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées.

Des chiffres qui parlent en France :

- Chaque jour un enfant meurt de noyade
- Chaque mois un enfant meurt d'électrocution
- Chaque année 1000 enfants sont électrisés et 1000 enfants hospitalisés à la suite de brûlures graves.
- Chaque année 5% de la population est victime d'un accident domestique soit plus de 3 millions de blessés.

Nous pouvons classer les accidents domestiques dans différentes catégories comme : Les chutes, les plaies, les brûlures accidentelles, les explosions, le feu.

Répartition des lieux :

- Cuisine 24% -- Séjour 9% -- Chambre 7% -- Salle de bain 4% -- Escaliers intérieurs 8%
- Cour 12% -- Jardin 12% -- Autres 24%

Comment les éviter ? (Pour éviter la mise en place des gestes d'urgence)

Les noyades ; Ne laissez jamais un enfant tout seul prêt d'un point d'eau quel qu'il soit, car il peut se noyer en moins de 3 minutes dans 30 cm d'eau.

Les brûlures ; Vérifiez la température du bain des enfants ou faites régler l'eau chaude (cumulus ou mitigeurs thermostatiques) pour que la température ne dépasse pas 45 à 50°C.

Empoisonnement et intoxication ; Pour les produits ménagers, chimiques et les médicaments, prévoyez des stockages inaccessibles aux enfants.

Les incendies ; Ils représentent un quart des accidents domestiques. Les fumées perturbent les fonctions mentales, motrices et sensorielles si bien que les victimes sont très rapidement dans l'incapacité de fuir. **La première cause de décès est due à l'intoxication par les fumées et non par l'effet des flammes.** (70% des incendies meurtriers ont lieu la nuit, la fumée surprenant les habitants dans leur sommeil. **Un incendie d'habitation se déclare toutes les 2 minutes en France !!**



L'électricité ; Ils proviennent d'un contact direct avec un conducteur électrique ou avec une masse conductrice sous tension. Rien n'est plus sournois qu'un incendie d'origine électrique, il se prépare pendant des jours et, d'un coup, il éclate.

Les produits toxiques ; Plus particulièrement, **le monoxyde de carbone** produit par les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude (au gaz, pétrole, charbon, bois, mazout) mal réglés ou encrassés Première cause de décès par intoxication.

FOCUS :

Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée dans les logements(DAAF)

Le détecteur incendie est l'équivalent de la ceinture de sécurité pour les accidents de la route : il ne réduira pas le nombre de départ de feu, mais en diminuera de manière importante les conséquences dramatiques.

Quelle obligation pour les logements ?

La loi N° 2010-238 du 09 mars 2010, rend obligatoire l'installation d'un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée dans les logements(DAAF). C'est un appareil permettant d'alerter l'occupant d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore.

Vous devez vous conformer à cette obligation par la pose d'un détecteur avant le 8 mars 2015.

Quels logements sont concernés ?



Tous les logements, qu'ils soient nouvellement construits ou existants, qu'ils se situent dans un bâtiment collectif ou dans une maison individuelle.

La loi ALUR a mis à la charge du propriétaire-bailleur l'obligation d'installer un détecteur normalisée. Lors d'une location, le propriétaire-bailleur doit s'assurer du bon fonctionnement du détecteur lors de l'état des lieux d'entrée. En cours de bail, il revient au locataire de veiller à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif. Il doit, notamment, remplacer les piles et tester régulièrement l'appareil.

Quels détecteurs installer ?

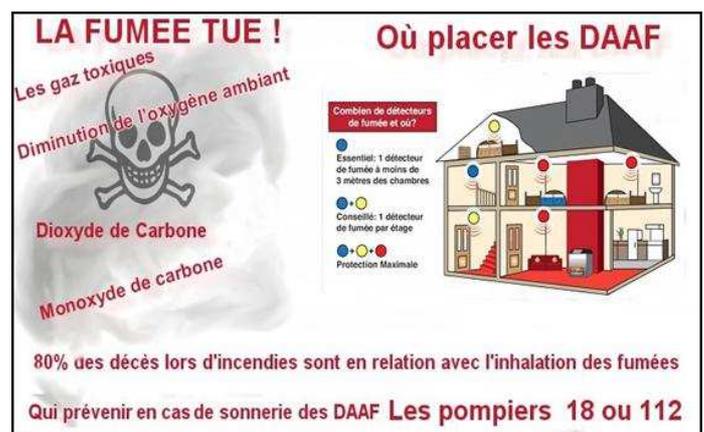
Les détecteurs de fumée installés dans le logement doivent être munis du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.

Où installer le détecteur ?

Au moins un détecteur de fumée doit être installé dans les parties privatives des bâtiments d'habitations, de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres (couloir, palier).

Cet emplacement permet d'avertir les occupants si l'incendie se produit pendant leur sommeil. Par ailleurs, même si l'obligation d'installation ne vise qu'un seul détecteur par logement, il est conseillé d'en installer au moins un par étage (y compris au sous-sol).

Le détecteur doit être fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut. L'installation dans les cuisines et salles de bains n'est pas recommandée car les fumées de cuisson et la vapeur d'eau peuvent provoquer des déclenchements d'alarme intempestifs.



LA FUMÉE TUE !

Les gaz toxiques
Diminution de l'oxygène ambiant
Dioxyde de Carbone
Monoxyde de carbone

Où placer les DAAF

Combien de détecteurs de fumée et où ?

- Essentiel: 1 détecteur de fumée à moins de 3 mètres des chambres
- Conseillé: 1 détecteur de fumée par étage
- Protection Maximale

80% des décès lors d'incendies sont en relation avec l'inhalation des fumées

Qui prévenir en cas de sonnerie des DAAF **Les pompiers 18 ou 112**

Notification de l'installation à l'assureur incendie

L'occupant du logement ou le propriétaire ou l'organisme exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale, devra notifier cette installation par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages incendie.

18 Les Sapeurs-Pompiers ----- 15 Le SAMU ----- Le 112 N° d'urgence Européen

Etat Civil 2014



*Nous souhaitons la bienvenue
aux nouveaux résidents
du Bouchet-Mont-Charvin*

ALLENDER Timéo

MAGNIANT Jules

PRADAL Faustine

*Nous souhaitons beaucoup de
bonheur aux jeunes mariés*

DANIEL Florence et LE GONIDEC Danielle

DOCHE Damien et COMTE Lucile

Toutes nos condoléances aux familles de

Pascale VOISIN, née Curt

Irma BLANCHIN

INFORMATIONS PRATIQUES

LES SERVICES

◆ **Mairie** : Tél. 04-50-27-50-77

Mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Lundi, mardi, jeudi vendredi : 14h-17h30.

◆ **Trésorerie de Thônes** : Tél. 04-50-32-75-10. Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 13h15-16h.

Mercredi matin : 8h30-12h, fermé le mercredi après midi et le samedi.

◆ **Gendarmerie de Thônes** :

Tél. 04-50-02-00-24 (24h/24h).

Bureaux ouverts du lundi au vendredi :

8h-12h et 14h-18h.

Samedi, dimanche et jours fériés :

9h-12h et 15h-18h.

◆ **Office de Tourisme de Thônes-Val Sulens** :

Tél. 04-50-02-00-26.

De septembre à juin, du lundi au samedi :

9h - 12h et 14h - 18h.

Juillet et août, du lundi au samedi :

9h-12h15 et 14h-18h45.

Dimanche : 10h-12h et 17h-19h.

◆ **Bibliothèque de Serraval** :

Vendredi 16h-17h.

Dimanche 10h-12h.

◆ **Périscolaire de Serraval** :

Tél. 04-50-27-51-44.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h-8h20

et de 16h-18h30 uniquement en période scolaire.

◆ **Maison de la Pomme et du Biscantin** :

Tél : 04-50-44-66-96

Horaires d'ouverture :

Juillet et août : du lundi au vendredi 15h00-18h00.

Autres vacances scolaires (toutes zones) : du mercredi au vendredi 15h00-18h00.

Hors vacances scolaires : le vendredi 15h00-18h00.

◆ **ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural des Vallées de Thônes** : Tél./fax 04-50-63-13-46.

Maison des Services - 3 rue du Lachat.

◆ **SSIAD Service de Soins Infirmiers à Domicile** :

Tél. 04-50-64-61-33.

◆ **C.C.V.T. Communauté de Communes des Vallées de Thônes** : Tél. 04-50-32-13-59. Maison du Canton - 4 rue du Pré de Foire.

◆ **Opération Nez-rouge en Haute-Savoie** :

Tél. 0800-802-208 (numéro vert).

◆ **Déchetterie Serraval**

Tél. 04-50-27-50-87. Lundi de 14h30-17h30 et samedi 9h-12h.

◆ **Déchetterie Thônes**

Lundi au vendredi 13h30-18h et samedi 8h-12h et 13h30-18h

◆ **Chenil Intercommunal Thônes**

Lundi au vendredi, 8h à 14h30.

◆ **RAM : Réseau d'Assistants Maternelles.**

Sur RV Lundi & Jeudi 13h30 à 17h30. Tél. 06.22.45.30.38

PÔLE MEDICO-SOCIAL

◆ **Secrétariat et permanences sociales**

Maison du Canton - 4 rue du Pré de Foire - Thônes

Tél. 04-50-02-07-19.

Du lundi au jeudi : 8h45-12h et 13h45-17h30.

Le vendredi : 8h45-12h.

◆ **Assistants sociales** :

Conseil Général uniquement sur RDV

M.S.A. les 2ème et 4ème mardis du mois

de 14h à 16h sans RDV.

◆ **Consultation jeunes enfants**

Pédiatre uniquement sur RDV.

Puéricultrice le jeudi de 14h à 16h sans RDV.

◆ **Sage-femme**

Visites à domicile ou au pôle social sur RDV.

Tél. 04-50-33-20-04.

◆ **Caisse d'allocations Familiales**

Permanence une fois par mois sur RDV.

◆ **C.R.A.M. Retraite**

Permanence le 3ème lundi du mois

sans RDV de 9h-11h30

et sur RDV l'après midi. Tél. 08-21-10-69-10.

◆ **Mission Locale pour les Jeunes** :

Les 1er et 3ème mardis du mois de 9h à 11h30 sur RDV.

ALLO SERVICE PUBLIC

Pour toute information rapide et fiable à toute

demande de renseignement administratif,

un numéro d'appel unique :

le 3939 (0,12€/mn) ou www.service-public.fr

**Nos enfants
méritent mieux**



**Merci de laisser
les espaces publics propres**



Images & Mots 2014



Cérémonie du 11 novembre



Noël de l'école



Illuminations & ses lutins !



Fêtes & formations ...

